

## **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL** **du Mercredi 8 AVRIL 2026**

Le Conseil Municipal s'est réuni le Mercredi 8 avril 2026 à 20h à la Mairie de CHATEAU LA VALLIERE sous la Présidence de M. GAUTHIER Jean Claude, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. GAUTHIER Jean Claude, Mme HELIERE Sophie, M. DARONDEAU Valéry, Mme HABERT Roberte, M. DUBRAY Dominique, Mme GUERCHE Sylvie, M. BOUZEAU Yannick, Mme JOSELON Cristina, M. MADI Zaïnal, Mme SIROP Julie, M. CHOULET Philippe, M. BOUREL Guillaume, Mme LEROY Clara, M. DUMAIS Jérémy, M. CHAPIN Bernard, M. MERCHIER Gérard, Mme DEPOIX Patricia, Mme WECLEWICZ Catherine.

**ETAIENT ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR** : Mme BRUN Isabelle qui a donné pouvoir à Mme HELIERE Sophie.

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES** :

**ETAIENT ABSENTS** :

Mme HELIERE Sophie a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 20 mars 2026 est approuvé à la majorité (3 voix contre : M. MERCHIER Gérard, Mme DEPOIX Patricia, Mme WECLEWICZ Catherine) après que Mme DEPOIX ait souligné que sa remarque concernant le manque d'assiduité de certains élus de l'ancien conseil, percevant pourtant des indemnités, n'a pas été porté au procès-verbal.

Monsieur le Maire ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous et en espérant que les conseils municipaux se dérouleront dans une ambiance sereine et apaisée.

Il propose aux membres présents de rajouter un point à l'ordre du jour, exceptionnellement, afin de pouvoir lancer la consultation pour la préparation et la livraison de repas pour la cantine des écoles maternelle et élémentaire. Tous sont d'accord, ce point sera donc examiné en fin de séance.

### **ORDRE DU JOUR**

**- CONSEIL MUNICIPAL :**

#### **\* DESIGNATION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

**N° D\_2026\_017**

#### **LE ROLE DES COMMISSIONS**

Le Maire rappelle que les commissions municipales, sont prioritairement chargées d'étudier les dossiers à soumettre au conseil municipal.

Elles ont un rôle consultatif, elles instruisent les affaires relevant de leur compétence.

Ces commissions ne prennent pas de décision, elles émettent leurs avis et proposent des solutions ou des orientations.

Les décisions sont soumises au vote du conseil municipal ou sont prises directement par le maire, selon les cas.

Le maire est président de droit de chacune d'elles.

Les commissions se réunissent à l'initiative du maire ou de l'adjoint concerné ou du conseiller délégué. Leur fréquence et leur ordre du jour sont fixés par l'adjoint concerné ou le conseiller délégué qui en sont également les rapporteurs. Ces mêmes commissions peuvent être ouvertes à des personnes extérieures du conseil municipal.

Le Maire rappelle que les adjoints au Maire et les conseillers municipaux délégués sont membres de toutes les commissions.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide de créer les Commissions Communales ci-dessous :

## **COMMISSIONS MUNICIPALES**

### **COMMISSION DES FINANCES**

Cette commission contrôle les résultats financiers de la commune, du C.C.A.S et du camping. Elle prépare les CFU (Comptes Financiers Uniques), les budgets et en assure les suivis. Elle travaille sur la fiscalité, les emprunts et les contrats d'assurances.

Vice-présidente : Mme HABERT Roberte

Membres : M. DARONDEAU Valéry, M. DUMAIS Jérémy, Mme JOSELON Cristina, M. MADİ Zaïnal, Mme DEPOIX Patricia, Mme WECLEWICZ Catherine.

### **COMMISSION URBANISME**

Cette commission est chargée de suivre les projets d'aménagements du territoire liés à l'urbanisation.

Vice-présidente : Mme HABERT Roberte

Membres : M. DARONDEAU Valéry, M. DUMAIS Jérémy, Mme JOSELON Cristina, M. MADİ Zaïnal, M. MERCHIER Gérard.

### **COMMISSION LAC - CAMPING**

Cette commission est chargée de la gestion et du fonctionnement du camping.

Elle chargée de l'entretien et du suivi du lac du Val Joyeux.

Vice-président : M. DUBRAY Dominique

Membres : Mme SIROP Julie, Mme LEROY Clara, M. MADİ Zaïnal, Mme BRUN Isabelle, M. MERCHIER Gérard.

### **COMMISSION SERVICES TECHNIQUES - VOIRIE - FLEURISSEMENT - ESPACES PUBLICS**

Cette commission est chargée de planifier et de suivre l'entretien et les travaux neufs de la voirie, des chemins, du mobilier urbain et du Centre Technique.

Elle est en charge de la maintenance et du matériel de voirie.

Cette commission est chargée de l'embellissement de la commune, de l'aménagement paysager, de l'entretien des espaces verts et de l'entretien du cimetière.

Vice-président : M. DUBRAY Dominique

Membres : M. DUMAIS Jérémy, M. BOUZEAU Yannick, M. MADİ Zaïnal, Mme GUERCHE Sylvie, M. CHAPIN Bernard.

### **COMMISSION FETES ET CEREMONIES**

Cette commission est chargée de l'organisation, de la préparation et de suivre le déroulement de toutes les manifestations commémoratives et festives y compris celles avec les associations et le comité des fêtes.

Elle est chargée des plannings d'occupation et de location des salles municipales, excepté le gymnase.

Vice-président : M. DUBRAY Dominique

Membres : M. CHOULET Philippe, M. BOUREL Guillaume, M. DUMAIS Jérémy, M. MADİ Zaïnal.

### **COMMISSION DES BATIMENTS**

Cette commission est chargée des questions relatives à l'entretien du patrimoine.

Elle est chargée de suivre l'état des bâtiments communaux, de proposer des travaux d'investissement dans les différents locaux de la commune.

L'église, les installations publiques et le bâtiment de la plage sont inclus.

Elle est également chargée du suivi de tous les contrôles réglementaires.

Vice-président : M. BOUZEAU Yannick

Membres : M. DUBRAY Dominique, M. MADİ Zaïnal, M. CHOULET Philippe, M. DUMAIS Jérémy, M. MERCHIER Gérard.

### **COMMISSION SECURITE**

Cette commission est chargée du développement de la sécurité communale, du plan de circulation et des voisins vigilants.

Vice-président : Mme HELIERE Sophie

Membres : M. DUBRAY Dominique, M. BOUREL Guillaume, M. CHOULET Philippe, Mme SIROP Julie, M. MERCHIER Gérard.

### **COMMISSION DES AFFAIRES SCOLAIRES**

Cette commission est chargée des relations avec les enseignants, les parents d'élèves, les conseils d'école et le RPI.

Elle gère la cantine, les menus et son organisation.

Elle a également en charge la garderie périscolaire.

Vice-présidente : Mme HELIERE Sophie

Membres : M. BOUREL Guillaume, Mme LEROY Clara, Mme SIROP Julie, Mme JOSELON Cristina, Mme DEPOIX Patricia, Mme WECLEWICZ Catherine.

### **COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES ET TOURISME**

Cette commission travaille sur les affaires culturelles, elle étudie les demandes ou projets susceptibles d'aider à maintenir ou développer la vie culturelle. Elle est chargée des relations avec les associations non sportives.

Cette commission s'occupe aussi du tourisme.

Vice-présidente : Mme BRUN Isabelle

Membres : M. BOUREL Guillaume, Mme LEROY Clara, Mme SIROP Julie, Mme JOSELON Cristina, Mme WECLEWICZ Catherine.

### **COMMISSION JEUNESSE - ASSOCIATIONS SPORTIVES - SPORTS**

Cette commission est chargée des relations avec les responsables des différentes associations sportives.

Elle est chargée de transmettre les demandes ou projets susceptibles d'aider à maintenir ou à développer le sport sur la commune.

Elle étudie et propose la mise en place d'actions et de projets d'animation pour la jeunesse.

Elle est également chargée de gérer et de superviser le planning du gymnase.

Vice-président : M. CHOULET Philippe

Membres : M. BOUREL Guillaume, Mme LEROY Clara, Mme SIROP Julie, Mme GUERCHE Sylvie, M. CHAPIN Bernard, Mme WECLEWICZ Catherine.

### **COMMISSION ECONOMIE ET ENVIRONNEMENT**

Cette commission est chargée de réfléchir à la mise en place d'actions ayant un impact environnemental positif sur le territoire, pour s'inscrire dans une démarche de développement durable. (Économies d'énergie, contrats liés à l'énergie, produit d'entretien, produits phytosanitaires...) Cette liste n'est pas exhaustive.

Vice-président : M. DARONDEAU Valéry

Membres : M. DUBRAY Dominique, M. BOUREL Guillaume, Mme LEROY Clara, Mme JOSELON Cristina, M. CHAPIN Bernard.

### **\* DESIGNATION DE CINQ DELEGUES REPRESENTANT LA COMMUNE AU SEIN DU C.C.A.S (CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE) DE CHATEAU LA VALLIERE**

**N° D\_2026\_018**

Le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à la désignation des délégués représentant la Commune au sein du CCAS.

Le conseil Municipal, après délibération et vote, désigne à l'unanimité comme délégués :

**CCAS (CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE)** (Maire Président)

5 titulaires : Mme HELIERE Sophie, Mme HABERT Roberte, M. DUBRAY Dominique, Mme JOSELON Cristina, Mme DEPOIX Patricia.

**\* DESIGNATION DES DELEGUES POUR SIEGER AU SEIN DES ORGANISMES EXTERIEURS**

Le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à la désignation des délégués représentant la Commune au sein des diverses instances communales et syndicats intercommunaux.

**• CNAS (COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE)**

**N° D\_2026\_019**

Le conseil Municipal, après délibération et vote, désigne à l'unanimité comme délégués :

1 titulaire : M. MERCHIER Gérard

**• SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT DES BASSINS DE LA REGION DE CHÂTEAU LA VALLIERE (SIAB)**

**N° D\_2026\_020**

Le conseil Municipal, après délibération et vote, désigne à l'unanimité comme délégués :

2 délégués titulaires : M. DUBRAY Dominique, M. CHAPIN Bernard

**• SIEIL (SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE D'INDRE-ET-LOIRE)**

**N° D\_2026\_021**

Le conseil Municipal, après délibération et vote, désigne à l'unanimité comme délégués :

1 titulaire : M. GAUTHIER Jean Claude

1 suppléant : Mme HELIERE Sophie

**• SYNDICAT INTERCOMMUNAL CAVITES 37**

**N° D\_2026\_022**

Le conseil Municipal, après délibération et vote, désigne à l'unanimité comme délégués :

1 titulaire : M. DUBRAY Dominique

1 suppléant : M. CHAPIN Bernard

**• CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE**

**N° D\_2026\_023**

Le conseil Municipal, après délibération et vote, désigne à la majorité (4 voix contre : M. CHAPIN Bernard, M. MERCHIER Gérard, Mme DEPOIX Patricia, Mme WECLEWICZ Catherine) comme délégués :

2 titulaires : M. GAUTHIER Jean Claude, Mme HELIERE Sophie

**• CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EHPAD RESIDENCE LOUISE DE LA VALLIERE (MAIRE PRESIDENT)**

**N° D\_2026\_024**

Le conseil Municipal, après délibération et vote, désigne à la majorité (4 voix contre : M. CHAPIN Bernard, M. MERCHIER Gérard, Mme DEPOIX Patricia, Mme WECLEWICZ Catherine) comme délégués :

3 représentants dont le Maire (Président) : M. GAUTHIER Jean Claude, Mme HELIERE Sophie, M. DUBRAY Dominique

• **RPI (REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL)**

**N° D\_2026\_025**

Le conseil Municipal, après délibération et vote, désigne à la majorité (4 voix contre : M. CHAPIN Bernard, M. MERCHIER Gérard, Mme DEPOIX Patricia, Mme WECLEWICZ Catherine) comme délégués :

2 titulaires : M. GAUTHIER Jean Claude, Mme HELIERE Sophie

• **CONSEILS D'ECOLE ELEMENTAIRE ET MATERNELLE**

**N° D\_2026\_026**

Le conseil Municipal, après délibération et vote, désigne à la majorité (4 voix contre : M. CHAPIN Bernard, M. MERCHIER Gérard, Mme DEPOIX Patricia, Mme WECLEWICZ Catherine) comme délégués :

1 titulaire : Mme HELIERE Sophie  
1 suppléant : M. GAUTHIER Jean Claude

\* **CORRESPONDANT DEFENSE**

**N° D\_2026\_027**

Le Maire explique qu'il faut désigner un correspondant défense qui servira de référent avec l'armée et le ministère de la défense. Mme JOSELON Cristina se propose.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, désigne Mme JOSELON Cristina correspondant défense.

**- FINANCES :**

**\* ETAT RECAPITULATIF ANNUEL DES INDEMNITES PERCUES PAR LES ELUS MUNICIPAUX AU TITRE DE L'ANNEE 2025**

**N° D\_2026\_028**

Le Maire présente cet état récapitulatif annuel.

Vu l'article L. 2123-24-1-1 du Code général des collectivités territoriales.

|                  | Nature des indemnités annuelles - Commune      |   |                     | Total des indemnités annuelles |
|------------------|--|---|---------------------|--------------------------------|
|                  | Indemnités de fonction brutes perçues sur 2025 | Remboursement de frais (kilométriques, repas, séjour, etc.) | Avantages en nature |                                |
| DARONDEAU Valéry | 4 883,28 €                                     | 21,20 € (repas réunion recensement)                         | Néant               | 4 883,28 €                     |

|                         |             |       |       |             |
|-------------------------|-------------|-------|-------|-------------|
| GAUTHIER<br>Jean Claude | 29 064,72 € | Néant | Néant | 29 064,72 € |
| GAUTHIER<br>Marie-Laure | 4 883,28 €  | Néant | Néant | 4 883,28 €  |
| GAUTHIER<br>Nathalie    | 9 766,56 €  | Néant | Néant | 9 766,56 €  |
| GIRARD<br>Etienne       | 9 766,56 €  | Néant | Néant | 9 766,56 €  |
| HABERT<br>Roberte       | 9 766,56 €  | Néant | Néant | 9 766,56 €  |
| MERCHIER<br>Gérard      | 9 766,56 €  | Néant | Néant | 9 766,56 €  |

Le Conseil Municipal, après délibération à la majorité (3 voix contre : M. CHAPIN Bernard, Mme DEPOIX Patricia, Mme WECLEWICZ Catherine) prend acte de l'état récapitulatif annuel des indemnités perçues par ses membres au titre de l'année 2025.

**\* APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2026 POUR LE BUDGET GENERAL**

**N° D\_2026\_029**

Conformément aux articles L.1612-1 ; L.1612-2 et L.1612-4 du Code général des collectivités territoriales, le budget doit être voté avant le 15 avril de l'exercice budgétaire (date limite de vote repoussée au 30 avril 2026 en raison du renouvellement des organes délibérants).

Vu la transmission du projet de budget par l'exécutif à l'assemblée délibérante le 26/03/2026.

Sur proposition de Monsieur Le Maire :

**Budget Primitif Communal**

|                           | <b><u>DEPENSES</u></b> | <b><u>RECETTES</u></b> |
|---------------------------|------------------------|------------------------|
| Section de fonctionnement | 2 107 215,28 €         | 2 107 215,28 €         |
| Section d'investissement  | <u>1 631 823,29 €</u>  | <u>1 631 823,29 €</u>  |
|                           | 3 739 038,57 €         | 3 739 038,57 €         |

**Restes à réaliser 2025 Budget Communal :**

**Dépenses :**

|                 |                |                      |
|-----------------|----------------|----------------------|
| Compte 2151/276 | Voirie         | 21 900,00 €          |
| Compte 2131/281 | Bâtiments      | 11 766,38 €          |
| Compte 2183/331 | Informatique   | 8 403,82 €           |
| Compte 2135/363 | Lac            | 10 068,00 €          |
| Compte 2151/369 | Feux St Joseph | 21 776,76 €          |
|                 | Total          | -----<br>73 914,96 € |

**Recettes :**

|                 |   |                      |
|-----------------|---|----------------------|
| Compte 1321/368 | Parc Loisirs I. ANS Agence Nationale du Sport | 25 000,00 €          |
|                 | Total   | -----<br>25 000,00 € |

Le Conseil Municipal, après délibération et à la majorité (4 voix contre : M. CHAPIN Bernard, M. MERCHIER Gérard, Mme DEPOIX Patricia, Mme WECLEWICZ Catherine), accepte le Budget Primitif 2026 présenté, équilibré en dépenses et en recettes, pour la Commune.

**Conformément à l'article L5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel dans les limites suivantes :**

- Fonctionnement : 7.5%
- Investissement : 7.5%

#### **\* APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2026 POUR LE BUDGET ANNEXE CAMPING**

##### **N° D\_2026\_030**

Conformément aux articles L.1612-1 ; L.1612-2 et L.1612-4 du Code général des collectivités territoriales, le budget doit être voté avant le 15 avril de l'exercice budgétaire (date limite de vote repoussée au 30 avril 2026 en raison du renouvellement des organes délibérants).

Vu la transmission du projet de budget par l'exécutif à l'assemblée délibérante le 26/03/2026.

Sur proposition de Monsieur Le Maire :

##### **Budget annexe Camping**

|                           | <b><u>DEPENSES</u></b> | <b><u>RECETTES</u></b> |
|---------------------------|------------------------|------------------------|
| Section de fonctionnement | 12 305,61 €            | 12 305,61 €            |
| Section d'investissement  | 0 €                    | 0 €                    |
|                           | <hr/> 12 305,61 €      | <hr/> 12 305,61 €      |

Restes à réaliser 2025 : néant.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, accepte le Budget Primitif 2026 présenté, équilibré en dépenses et en recettes, pour le budget annexe Camping.

**Conformément à l'article L5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel dans les limites suivantes :**

- Fonctionnement : 7.5%
- Investissement : 7.5%

#### **\* VOTE DES TAUX DE LA FISCALITE DIRECTE LOCALE 2026**

##### **N° D\_2026\_031**

Le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Il rappelle que l'année dernière, le Conseil Municipal avait maintenu les taux des impôts à :

TH : 12,71 %  
TFB : 37,30 %  
TFPNB : 48,62 %.

En conséquence le Maire propose, pour 2026, de maintenir les taux.

**Le Conseil municipal,**

Vu les articles 1636 B *sexies*, article 1639 A et 1640 H du code général des impôts,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 37,30 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 48,62 %
- taxe d'habitation : 12,71 %

- **CHARGE** le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux,
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

**- PERSONNEL :**

**\* POSTES DE SAISONNIERS A LA VOIRIE 2026**

**N° D\_2026\_032**

Le Maire explique qu'il est nécessaire de prévoir, comme chaque année, deux postes de saisonniers pour compléter le service voirie et espaces verts, pour pallier l'absence de nos agents en congés annuels et soutenir l'activité en période estivale.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, accepte la création de deux postes d'agents saisonniers pour la voirie et les espaces verts, adjoint technique à temps complet, Indice Brut 367 du 1<sup>er</sup> échelon, de l'échelle C1, catégorie C, pour une période de 6 mois au maximum et autorise le Maire à signer tout document s'y rapportant.

**\* POSTE DE SAISONNIER 2026 POUR LE MENAGE DE LA PLAGES**

**N° D\_2026\_033**

Le Maire explique qu'il est nécessaire de prévoir, comme chaque année, un poste de saisonnier pour l'entretien de la plage du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2026.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- accepte la création d'un poste d'agent saisonnier, pour l'entretien de la plage, adjoint technique à temps non complet, Indice Brut 367 du 1<sup>er</sup> échelon, de l'échelle C1, catégorie C, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2025,
- précise que les horaires seront déterminés par période en fonction des nécessités de service,
- et autorise le Maire à signer tout document s'y rapportant.

**- PLAGES :**

**\* CONVENTION PLAGES (PEDALOS, PADDLES ET BUVETTE)**

**N° D\_2026\_034**

Le Maire informe le Conseil Municipal que la saison estivale va débiter et qu'il y a lieu de passer une convention avec la personne qui aura en charge la location des pédalos (et autres) et la tenue de la buvette, vente de gâteaux, glaces, petite restauration et divers. La location des pédalos (et autres) aura lieu pendant la surveillance du Maître Nageur, soit de 13h30 à 19 h.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide de fixer à 200 € le montant de la participation que l'attributaire devra verser à la Commune, en contrepartie de la mise à disposition du matériel communal concernant les pédalos (et autres) et le local de la buvette pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2026, et autorise le Maire à signer la convention qui régularisera la mise à disposition du matériel.

## **\* NAGEZ GRANDEUR NATURE ET J'APPRENDS A NAGER 2026**

### **N° D\_2026\_035**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que, chaque année, l'animation estivale « Nagez Grandeur Nature », couplée avec « J'apprends à Nager » se déroule sur le site de la plage pendant l'été. Compte-tenu de la situation sanitaire le Comité Départemental de la Fédération Française de Natation se réserve le droit d'annuler cette opération, si les autorisations, ou les conditions sanitaires n'étaient pas réunies pour un bon déroulement. Compte-tenu du coût financier de cette opération, la défection d'un site entrainerait de facto, l'annulation de toute l'animation.

Le Maire ajoute que cette année, le Comité Départemental de la Fédération Française de Natation souhaite acquérir une nouvelle structure afin d'animer les sites et demande une participation.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- accepte les animations « Nagez Grandeur Nature » et « J'apprends à Nager » que le Comité Départemental de la Fédération Française de Natation organisera sur notre plage, pour la saison 2026,
- accepte de participer à l'acquisition d'une nouvelle structure afin d'animer les sites,
- et autorise le Maire à signer la convention et toute pièce relative à cette opération.

## **- MARCHES PUBLICS DE FOURNITURES : LANCEMENT DE LA CONSULTATION POUR LA PREPARATION ET LA LIVRAISON DE REPAS POUR LA CANTINE DES ECOLES MATERNELLE ET ELEMENTAIRE**

### **N° D\_2026\_036**

Le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat est arrivé à terme avec notre prestataire actuel.

Il convient donc de lancer une nouvelle consultation dès à présent.

*Une discussion s'engage entre les élus présents. Mme HELIERE explique que la commission concernée va se réunir pour travailler sur ce sujet.*

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- décide de lancer le marché en procédure adaptée pour la préparation et la livraison de repas pour la cantine des écoles maternelle et primaire,
- et autorise le Maire à signer toute pièce relative à cette opération.

## **- QUESTIONS DIVERSES**

### **- Course cycliste en hommage à Pascal HERVÉ :**

Le Maire expose qu'il a rencontré, avec M. CHOULET, les représentants locaux de la Fédération Française de Cyclisme – Club de Monnaie- accompagnés de la famille de Pascal HERVE, pour l'organisation de la course cycliste en son hommage lors de la prochaine fête de la Saint Jean, le 22 juin 2026.

Il ajoute que cette course cycliste, qui n'a plus lieu depuis 14 ans fêterait cette année son 50<sup>ème</sup> anniversaire.

Une discussion s'engage entre élus et M. CHOULET précise que le Club de Monnaie organisera la sécurité, la commune prendra les arrêtés nécessaires et fournira les barrières.

Il ajoute que le tracé sera légèrement différent du tracé d'origine. Il y aura deux courses, le lancement de la 1<sup>ère</sup> course aura lieu à 18h30.

Une commission se réunira pour travailler sur ce sujet.

**- Place d'Armes :** Le Maire donne la parole à M. DUBRAY, celui-ci explique qu'une journée a été consacrée cette semaine au nettoyage de la place. Les agents techniques vont continuer avec les trottoirs.

**- Fleurissement :** Le Maire donne la parole à M. DUBRAY, celui-ci explique qu'il a eu un rdv au Lycée agricole de Fondettes pour avoir des conseils pratiques sur les plantes à utiliser pour limiter les arrosages.

**- Fête de Pâques :** Le Maire a eu de très bons retours concernant cette fête qui a eu lieu samedi dernier dans le parc de la mairie. Il remercie tous les bénévoles et les élus.

**- Plage, projet de sauna :** Le Maire explique qu'il a reçu un mail d'une entreprise proposant l'installation d'un sauna nomade à mettre sur la plage en juillet et août. Il a pris rdv avec cette entreprise pour réfléchir aux modalités pratiques de leur venue (droit de place).

**- Théâtre de l'ANTE :** Comme chaque année, le théâtre de l'ANTE organisera une représentation le jeudi 6 août, dans le parc de la mairie.

**- Cimetière :** Pour répondre à une question de M. CHAPIN, le Maire précise que le jardin des souvenirs et les emplacements des caves-urnes seront nettoyés et désherbés. Rdv est pris avec M. DUBRAY.

**- Bois en bordure du lotissement du Val Joyeux :** Pour répondre à une question de Mme WECLWICZ qui relaie l'interrogation d'habitants du lotissement qui signalent que des branches d'arbres sont proches des propriétés, le Maire répond que ce sera vu.

**- Toilettes publiques sur la place d'Armes :** Pour répondre à une question, le Maire répond qu'un verrou va être installé rapidement à la porte des WC femmes.

**- Nouvelle page Facebook de la Commune :** Pour répondre à une question, le Maire et Mme HELIERE répondent qu'il a fallu créer une nouvelle page après les élections car il était difficile de récupérer les codes de la page précédente qui avait été créée à partir d'un compte privé et personnel. Concernant la création ou pas d'une commission « Communication », le Maire précise que l'on verra cela plus tard. Pour l'instant Mme HELIERE et M. BOUREL seront les deux chargés de communication.

**- Prochain Conseil Municipal :** La date sera fixée ultérieurement.

La Secrétaire de séance,



Sophie HELIERE

Le Maire,



Jean Claude GAUTHIER